BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 157

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE MARSEILLE

Ventes et cessions

922 772 256 RCS Marseille.
CABINET 102.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 148000.00 EUR.
Adresse : 102, Rue Grignan, 13001 Marseille 1er Arrondissement.
Oppositions : Art. L236-24 et L236-26 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE SCISSION CABINET 102 Société d'exercice libéral à responsabilité limitée Au capital de : 1 000,00 EUR Siège social 102 Rue grignan 13001 Marseille 1er Arrondissement N° RCS 994 578 698 RCS Marseille, est société bénéficiaire CABINET 102 Société à responsabilité limitée Au capital de : 148 000,00 EUR Siège social 102 Rue Grignan 13001 Marseille 1er Arrondissement N° RCS 922 772 256 RCS Marseille, est société apporteuse La Société CABINET 102 fait apport-scission, sous les garanties ordinaires et de droit les plus étendues en pareille matière et sous les conditions suspensives ci-après stipulées, à la Société SELARL CABINET 102 [C : la Bénéficiaire n° 2], qui accepte sous les mêmes conditions suspensives, de l'ensemble des éléments d'actif et de passif constituant sa branche d'activité d'avocats dont MONACCIDENT et JESUISVICTIME. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 259 465 € Passif : 134 034 € Actif net : 125 431 € arrondi à 125 430 € Rapport d'échange des droits sociaux : Le rapport d'échange des droits sociaux est fixé, d'un commun accord entre les parties, à 1 part sociale de la Société Scindée (SARL CABINET 102) pour 1part sociale de la Société Bénéficiaire n° 1 (SELARL CABINET 102) et 1 part sociale de la Société Bénéficiaire n° 2 (SELARL Cabinet J2B). Montant prévu de la prime de fusion : Aucune prime de scission n'est émise. Date du projet commun de fusion : 05/12/2025 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Dépôt pour les sociétés CABINET 102 le 09/12/2025 et SELARL CABINET 102 le 12/12/2025 au RCS de MARSEILLE.